

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 30 MARS 2023**

Délibération n°

2023035

Date de convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	19
Pouvoirs	:	4
Nombre de votants	:	23

Vote : 23

Pour : 21

Abstention : 1 (M. Mikel AMILIBIA)

Contre : 1 (Mme Sylvie ITHOURRIA)

Adopté à la Majorité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 064-216401000-20230330-2023035-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la Mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Mme Valérie RECart (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), Mme Laure TREMOUILLE (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA

**OJ n°10 : Signature de la convention de maîtrise
d'ouvrage unique avec Habitat Sud Atlantic pour la
réalisation de l'opération Menta**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à l'acquisition de la Maison MENTA à l'EPFL, la commune de Bassussarry a confié à Habitat Sud Atlantic le développement d'un programme de réhabilitation et de valorisation de ce potentiel immobilier et foncier en vue de construire :

- 6 logements locatifs à destination de seniors autonomes,
- 4 logements de type 3 en accession sociale via le dispositif B.R.S (Bail Réel Solidaire),
- Un local commercial permettant d'accueillir un restaurant.

D'une part, HSA revêt la qualité de maître d'ouvrage pour les travaux de création de 6 logements locatifs sociaux en réhabilitation de la maison existante et de leurs 6 stationnements aériens, ainsi que de création de 4 logements en accession sociale (BRS) en construction neuve et leurs 8 stationnements aériens.

D'autre part, dans le même temps, la Commune revêt la qualité de maître d'ouvrage pour les travaux de création d'un restaurant communal en construction neuve et des 4 stationnements visiteurs.

Il résulte de ce qui précède que l'opération envisagée relève simultanément de la maîtrise d'ouvrage de HSA et de la Commune.

Les deux Parties ont la volonté de réaliser ces travaux dans le cadre d'une opération unique dont les modalités administratives, techniques et financières sont cadrées via un projet de convention annexé à la présente délibération.

Les raisons qui fondent cette volonté de validation de cette convention sont les suivantes :

- Les Constructions se situent sur la même parcelle mère,
- Ce projet mixte comporte des espaces d'usage commun et de jouissance commune (espaces extérieurs hors parcelle BRS, stationnements visiteurs, accès),
- Les travaux et coûts de VRD sont mutualisés,
- Les travaux seront réalisés concomitamment et la mutualisation des marchés permet une meilleure optimisation des coûts et facilite la coordination des chantiers.

M. le Maire présente le contenu du projet de convention aux membres du conseil municipal. Il insiste sur le fait que chaque maître d'ouvrage assure le financement de son programme et que, par conséquent, après attribution des marchés de travaux, le programme de la commune s'élève à 320 224 € HT. Une provision de 10 167 € HT pour actualisation des prix est proposée, et ne sera appliquée que si nécessaire, ce qui porterait le coût total de l'opération à 330 391,00 € HT. Habitat Sud Atlantic procèdera à la refacturation des dépenses auprès de la Commune selon l'échéancier suivant :

Exercice 2023 : maximum 1/3 du coût de l'opération soit 110 130,00 € HT

Exercice 2024 : minimum 2/3 du coût de l'opération soit 220 261 € HT

- Vu le code de la commande publique et notamment son article L.2422-12 (ex- l'article 2 II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage unique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée) ;
- Vu la délibération du bureau d'HSA du 14 juin 2021 et du 16 février 2023,
- après avoir pris connaissance du projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à :
 - Signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique exercée par Habitat Sud Atlantic relative à l'opération Menta
 - Engager toutes démarches administratives complémentaires permettant la concrétisation du programme Menta qui prévoit la création de logements et d'un local commercial.



Fait à Bassussarry, le 30 mars 2023.

Le Maire,
Michel LAHORGUE